

Acte publié le
- 6 JUIN 2024

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉCISION N° 026/2024 : FINANCES
Élaboration d'un plan guide
Demande de subvention – Département du Rhône

LE MAIRE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du conseil municipal n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat, afin de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, lorsque les crédits afférents aux opérations concernées sont inscrits au budget,

VU le dispositif de répartition du produit des amendes de police mis en place par le Département du Rhône pour le financement d'opérations relatives à la circulation routière,

CONSIDÉRANT que l'élaboration d'un plan guide, dont le coût prévisionnel s'élève à 38 625,00 € HT, est inscrite au budget 2024 et est éligible au dispositif susmentionné,

DÉCIDE

DE SOLLICITER une aide financière, au taux maximum de subventionnement, auprès du Département du Rhône, au titre de la répartition du produit des amendes de police, pour l'élaboration d'un plan guide.

Grézieu-la-Varenne, le 6 juin 2024

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

